

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
ARRETEE AU 30/09/2007**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2007.

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 30 septembre 2007, qui font apparaître un actif net de 16.382.814 dinars pour un capital de 15.867.609 dinars et une valeur liquidative égale à 105,063 dinars par action.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nos contrôles ont été effectués conformément à la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité et consistant principalement à :

- vérifier la concordance des données dégagées par les états financiers trimestriels avec les livres comptables,
- prendre connaissance des méthodes et principes comptables ayant servi à établir ces états financiers,
- effectuer un examen analytique des résultats et des données financières présentés au 30 septembre 2007,
- obtenir de la Direction, les informations jugées nécessaires en de telles circonstances.

Conformément aux objectifs de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre tous les contrôles qu'implique une mission de certification. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur l'image fidèle que donnent les états financiers trimestriels.

En application des dispositions des articles 7 et 8 ci-dessus mentionnés, nous attirons votre attention sur la détention par votre société, de deux billets de trésorerie échus, totalisant 350.000 dinars, émis par la Société FLEXOPRINT appartenant au groupe Abdessalam AFFES.

Cette société a été déclarée en règlement judiciaire par jugement du tribunal de première instance de Sfax en date du 24 avril 2007.

Dans l'état actuel de la procédure de règlement judiciaire et dans l'attente du rapport des experts en diagnostic, seuls les intérêts comptabilisés et non encore payés totalisant 1.388 dinars, ont été annulés.

Sur la base des diligences que nous avons accomplies, nous vous informons que nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV arrêtés au 30 septembre 2007.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Néjiba CHOUK

**BILAN
arrêté au 30 / 09 / 2007**

<u>ACTIF</u>	NOTE	AU	AU	AU
		30/09/2007	30/09/2006	31/12/2006
AC 1 - Portefeuille-titres	3-1	12 682 130	9 055 159	8 000 077
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		627 318	570 429	204 208
b - Obligations et valeurs assimilées		12 054 812	8 484 730	7 795 869
c - Autres valeurs		0	0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	3-3	3 377 214	3 099 218	3 990 130

a - Placements monétaires	3 366 191	1 603 517	2 192 901
b - Disponibilités	11 023	1 495 701	1 797 229
AC 3 - Créances d'exploitation	350 831	2 625	3 272
a - Dividendes et intérêts à recevoir	831	2 625	3 272
b - Titres de créances échus	350 000	0	0
AC 4 - Autres actifs	4 287	0	0
a - Débiteurs divers	4 287	0	0
c - Immobilisations nettes	0	0	0
TOTAL ACTIF	16 414 462	12 157 002	11 993 479
<u>PASSIF EXIGIBLE</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	30 429	22 061	26 964
PA 2 - Autres créditeurs divers	1 219	6 701	1 074
TOTAL PASSIF EXIGIBLE	31 648	28 762	28 038
<u>ACTIF NET</u>	16 382 814	12 128 240	11 965 441
CP 1 - Capital	15 867 609	11 716 749	11 449 032
CP 2 - Sommes distribuables	515 205	411 491	516 409
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	216	95	110
b - Sommes distribuables de l'exercice	514 989	411 396	516 299
ACTIF NET	16 382 814	12 128 240	11 965 441
TOTAL PASSIF EXIGIBLE + ACTIF NET	16 414 462	12 157 002	11 993 479

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 / 09 / 2007

Libellé	NOTE	DU	DU	DU	DU	DU
		01/07/07	01/01/07	01/07/06	01/01/06	01/01/2006
		AU	AU	AU	AU	AU
		30/09/07	30/09/07	30/09/06	30/09/06	31/12/2006
PR 1 - REVENUS DU PORTEFEUILLE						
TITRES	3-2	169 205	465 644	129 823	420 406	538 352
a. Dividendes		0	31 010	0	26 178	26 178
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		169 205	434 634	129 823	394 228	512 174
c. Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2 - REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3-4	38 056	107 304	30 049	90 594	118 881
a. Revenus des bons du Trésor		34 793	70 605	13 350	36 809	48 994
b. Revenus des billets du Trésorerie		2 738	17 671	11 075	33 844	44 965
c. Revenus des certificats de dépôt		0	12 100	3 046	11 835	13 521
d. Intérêts sur comptes courants		525	6 928	2 578	8 106	11 401
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		207 261	572 948	159 872	511 000	657 233
CH 1 - CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		-25 555	-67 778	-18 317	-56 797	-75 152
REVENU NET DES PLACEMENTS		181 706	505 170	141 555	454 203	582 081
CH 2 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		-7 611	-20 957	-6 141	-18 710	-24 928
RESULTAT D'EXPLOITATION		174 095	484 213	135 414	435 493	557 153
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-42 483	30 776	-48 093	-24 097	-40 854
SOMMES DISTRIBUTABLES		131 612	514 989	87 321	411 396	516 299
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		42 483	-30 776	48 093	24 097	40 854
RESULTAT NON DISTRIBUTABLE		8 545	50 139	3 316	12 074	62 005
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 437	89	-3 179	-15 920	-16 115
Variation des plus (ou moins) values réalisées/cessions de titres		5 413	51 586	6 495	27 994	80 349
Frais de négociation		-305	-1 536	0	0	-2 229
RESULTAT NET DE LA PERIODE		182 640	534 352	138 730	447 567	619 158

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 30 / 09 / 2007

NOTE	DU 01/07/07 AU 30/09/07	DU 01/01/07 AU 30/09/07	DU 01/07/06 AU 30/09/06	DU 01/01/06 AU 30/09/06	DU 01/01/2006 AU 31/12/2006
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	182 640	534 352	138 730	447 567	619 158
a - Résultat d'exploitation	174 095	484 213	135 414	435 493	557 153
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 437	89	-3 179	-15 920	-16 115
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	5 413	51 586	6 495	27 994	80 349
d - Frais de négociation de titres	-305	-1 536	0	0	-2 229
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	-516 392	0	-618 026	-618 026
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 422 594	4 399 413	-1 911 249	-791 924	-1 126 314
a - Souscriptions	8 281 805	32 012 396	5 467 534	11 722 394	16 659 336
- Capital	7 935 600	30 959 500	5 254 800	900	16 068 300
- Régularisation des sommes non distribuables	136 690	529 752	49 052	104 106	150 785
- Régularisation des sommes distribuables	209 515	523 144	163 682	248 388	440 251
- Droits d'entrée	0	0	0	0	0
		-27 612		-12 514	
b - Rachats	-9 704 399	983	-7 378 783	318	-17 785 650
- Capital	-9 292 000	900	-7 101 200	200	-17 143 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-160 382	-460 931	-65 793	-110 728	-161 655
- Régularisation des sommes distribuables	-252 017	-492 152	-211 790	-272 390	-480 995
- Droits de sortie	0	0	0	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 239 954	4 417 373	-1 772 519	-962 383	-1 125 182
AN 4 - ACTIF NET				13 090	
a - Début de période	17 622 768	11 965 441	13 900 759	623	13 090 623
b - Fin de période	16 382 814	16 382 814	12 128 240	12 128 240	11 965 441
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS					
a - Début de période	169 497	112 937	134 535	123 684	123 684
b - Fin de période	155 933	155 933	116 071	116 071	112 937
VALEUR LIQUIDATIVE	105,063	105,063	104,490	104,490	105,948
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,05%	3,48%	1,13%	3,45%	4,82%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30/09/2007

(Unité en Dinar tunisien)

NOTE N°1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n°88-92 du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi n°92-113 du 23 novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

La société a obtenu :

- l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000,
- le visa du prospectus d'émission par le C.M.F. le 26 octobre 2001 sous le n°01.425.

Elle a été définitivement constituée le 22 juin 2001 et a entamé son activité le 21 novembre 2001.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assuré par la Compagnie Gestion et Finance «C.G.F.», moyennant une rémunération égale à 0,4% de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie «B.I.A.T.» a été désignée dépositaire des titres et fonds de la SICAV, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- de 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6.000 D
- de 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

NOTE n°2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du ministère des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers trimestriels comprennent les documents suivants :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ces états trimestriels sont les suivants :

2.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat, les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote.

La différence, par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente, constitue une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen en bourse à la date du 30 septembre 2007.

2.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote sont évalués en date d'entrée à leur valeur de marché à la date du 30 septembre 2007 ou à défaut, à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons du Trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (valeur nominale – intérêts précomptés non échus).

2.4. CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN

ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3.1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille titres est arrêté au 30 septembre 2007 à 12.682.130 dinars, détaillé comme suit :

(en dinars)				
DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COÛT D'ACQUI- SION	VALEUR AU 30/09/2007	% DE L'ACTIF
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :				
- OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE :				
* Emprunt obligataire CIL 2002/2	500	20.000	20.049	0,12
* Emprunt obligataire SOTUVER 2002	1.000	100.000	103.539	0,63
* Emprunt obligataire AL 2001/2	1.000	30.000	31.356	0,19
* Emprunt obligataire ATL 2006/1	1.500	150.000	152.302	0,93
* Emprunt obligataire B.T.K.D. 2002	1.000	20.000	21.022	0,13
* Emprunt obligataire GL 2004-1	1.500	90.000	93.747	0,57
* Emprunt obligataire GL 2001-2	500	20.000	20.901	0,13
* Emprunt obligataire SKANES 2003	2.000	160.000	162.865	0,99
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2002-2	3.000	60.000	61.495	0,37
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2006-1	5.000	500.000	522.794	3,19
* Emprunt obligataire TUNISIE LEASING 2007-ES	5.000	500.000	504.743	3,08
* Emprunt obligataire TOUTA 2002 B	2.550	102.000	102.117	0,62
* Emprunt obligataire U.B.C.I. 2001	4.000	397.750	412.571	2,51
* Emprunt obligataire AIL 2005-A	1.500	90.000	90.601	0,55
* Emprunt obligataire AIL 2005-B	2.000	120.000	120.801	0,74
* Emprunt obligataire EL MAZRAA 2001	500	20.000	20.836	0,13
		2.379.750	2.441.739	14,88
- F.C.C. :				
* FCC-BIAT1 P201	300	300.000	302.009	1,84
* FCC-BIAT2 P301	300	300.000	302.165	1,84
		600.000	604.174	3,68
- B.T.A. :				
* B.T.A. 6,5% mars 2009	300	308.490	312.685	1,90
* B.T.A. 6,5% mars 2009	100	102.880	104.251	0,63
* B.T.A. 6,75% avril 2010	40	41.472	41.896	0,26
* B.T.A. 6,00% mars 2012	30	29.100	29.982	0,18
* B.T.A. 6,10% octobre 2013	100	97.330	102.298	0,62
* B.T.A. 6,10% octobre 2013	200	195.160	205.055	1,25
* B.T.A. 6,10% octobre 2013	100	97.630	102.573	0,62
* B.T.A. 7,00% février 2015	500	505.000	521.680	3,18
* B.T.A. 7,00% février 2015	700	704.690	728.632	4,44
* B.T.A. 7,00% février 2015	100	100.100	103.666	0,63

* B.T.A. 7,00% février 2015	700	706.790	730.260	4,45
* B.T.A. 7,00% février 2015	500	513.400	530.157	3,23
* B.T.A. 7,00% février 2015	93	94.860	98.067	0,60
* B.T.A. 7,00% février 2015	200	205.560	212.245	1,29
* B.T.A. 7,00% février 2015	100	102.730	106.077	0,65
* B.T.A. 7,00% février 2015	200	205.260	211.972	1,29
* B.T.A. 7,00% février 2015	300	307.590	317.684	1,94
* B.T.A. 7,00% février 2015	200	205.160	211.881	1,29
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	180	181.710	183.821	1,12
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	500	546.500	539.774	3,29
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	700	763.000	756.650	4,61
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	500	541.000	537.765	3,28
* B.T.A. 8,25% juillet 2014	300	328.350	324.159	1,97
		<u>6.883.762</u>	<u>7.013.230</u>	<u>42,72</u>
Total à reporter		<u>9.863.512</u>	<u>10.059.143</u>	<u>61,28</u>
Report		9.863.512	10.059.143	61,28
* B.T.A. 6,90% mai 2022	500	485.150	496.412	3,02
* B.T.A. 6,90% mai 2022	500	485.400	496.657	3,03
* B.T.A. 6,90% mai 2022	500	485.650	496.902	3,03
* B.T.A. 6,90% mai 2022	100	97.230	99.478	0,61
		<u>8.437.192</u>	<u>8.602.679</u>	<u>52,41</u>
- B.T.Z. :				
* B.T.Z. C01 11 octobre 2016	100	55.030	58.525	0,36
* B.T.Z. C02 11 octobre 2016	100	54.780	58.295	0,35
* B.T.Z. C03 11 octobre 2016	100	54.530	58.064	0,35
* B.T.Z. C04 11 octobre 2016	400	217.120	231.336	1,41
		<u>381.460</u>	<u>406.220</u>	<u>2,47</u>
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		11.798.402	12.054.812	73,44
TITRES OPCVM :				
* FCP PROPARCO	200	200.000	201.402	1,23
* SICAV ENTREPRISE	1.960	200.163	202.006	1,23
* SICAV TRESOR	2.160	223.854	223.910	1,36
TOTAL TITRES OPCVM		624.017	627.318	3,82
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		12.422.419	12.682.130	77,26

3.2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille titres totalisent, au 30 septembre 2007, 169.205 dinars, détaillés comme suit :

	Du 01/07/07	Du 01/07/06
	Au 30/09/07	Au 30/09/06
- Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	169.205 D	129.823 D
- Revenus des titres OPCVM	0	0
	<u>169.205 D</u>	<u>129.823 D</u>

3.3. PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Cette rubrique est arrêtée au 30 septembre 2007 à 3.377.214 dinars, détaillée comme suit :

(en dinars)

DESIGNATION	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30/09/2007	% DE L'ACTIF
PLACEMENTS MONETAIRES :				
- BILLETS DE TRESORERIE :				
* Billet Les Oliviers - 01 - 23/07/2008	1	304.310	335.795	2,05
- BONS DU TRESOR :				
* BTCT52S - 09/10/2007	500	474.244	494.380	3,01
* BTCT52S - 27/05/2008	150	144.184	144.758	0,88
* BTCT52S - 26/02/2008	600	568.881	583.333	3,55
* BTCT52S - 24/06/2008	663	636.032	637.546	3,89
* BTCT52S - 24/06/2008	450	432.123	432.809	2,64
* BTCT52S - 09/09/2008	95	90.332	90.403	0,55
* BTCT52S - 09/09/2008	680	646.950	647.167	3,94
		2.992.746	3.030.396	18,46
		0	0	0
CERTIFICATS DE DEPOT				
		3.297.056	3.366.191	20,51
TOTAL DES PLAC. MONETAIRES				
- DISPONIBILITES		11.023	11.023	0,07
TOTAL GENERAL		3.308.079	3.377.214	20,58

3.4. REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Les revenus des placements monétaires totalisent, au 30 septembre 2007, 38.056 dinars, détaillés comme suit :

	Du 01/07/07 Au 30/09/07	Du 01/07/06 Au 30/09/06
- Revenus des bons du Trésor	34.793 D	13.350 D
- Revenus des billets de trésorerie	2.738 D	11.075 D
- Revenus des certificats de dépôt	0	3.046 D
- Revenus des comptes de dépôt	<u>525 D</u>	<u>2.578 D</u>
	38.056 D	30.049 D

3.5. CREANCES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée au 30 septembre 2007 à 350.831 dinars, détaillée comme suit :

- Dividendes et intérêts à recevoir	: 831 D
- Titres de créances échus	: <u>350.000 D</u>
	350.831 D

3.5.1. TITRES DE CREANCES ECHUS :

Ce poste est arrêté au 30 septembre 2007 à 350.000 dinars, correspondant à la valeur nominale de deux billets de trésorerie échus, émis par la Société FLEXOPRINT appartenant au groupe Abdessalam AFFES.

L'agence FITCHRATINGS a baissé la note accordée à la Société FLEXOPRINT de B à C en date du 21 juin 2006, puis et à la demande de cette dernière, elle a retiré sa notation en date du 2 avril 2007.

Par jugement du tribunal de première instance de Sfax en date du 24 avril 2007, le juge a ordonné :

1. Le déclenchement de la procédure de règlement judiciaire contre la Société FLEXOPRINT dans le cadre de la loi n°95-34 du 17 avril 1995 et l'ouverture de la période d'observation.

2. La désignation de Monsieur Mokhles AJILI, administrateur judiciaire et de Messieurs Salah DHIBI et Nabil ABDELLATIF, experts en diagnostic, pour connaître la situation réelle : économique, financière et sociale de la société.

En application des dispositions de l'article 25 de la loi n°95-34 du 17 avril 1995, votre société a enregistré sa créance auprès de l'administration judiciaire en date du 3 juillet 2007.

Dans l'attente du rapport des experts en diagnostic, seuls les intérêts échus relatifs aux billets de trésorerie et non encore payés, totalisant 1.388 dinars, ont été annulés.

3.6. AUTRES ACTIFS :

Les autres actifs sont arrêtés au 30 septembre 2007 à 4.287 dinars, correspondant à des retenues à la source sur B.T.A.

3.7. CAPITAL SOCIAL :

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent, au 30 septembre 2007, comme suit :

Capital au 30 juin 2007

- Montant	:	16.949.700 D
- Nombre de titres	:	169.497
- Nombre d'actionnaires	:	375

Souscriptions réalisées au cours de la période :

- Montant	:	7.935.600 D
- Nombre de titres	:	79.356
- Nombre d'actionnaires nouveaux	:	158

Rachats effectués au cours de la période :

- Montant	:	9.292.000 D
- Nombre de titres rachetés	:	92.920
- Nombre d'actionnaires sortants	:	59

Capital au 30 septembre 2007

- Montant	:	15.593.300 D
- Nombre de titres	:	155.933
- Nombre d'actionnaires	:	474